

Paris, le 13 juillet 2009



Communiqué de presse 13/07/09

Le Label Imprim'Vert® est décerné aux Journaux officiels pour la deuxième année consécutive

En juin 2009, les Journaux officiels ont reçu pour la deuxième année consécutive le label de reconnaissance Imprim'Vert®. Ce label a pour objectif la mise en place, par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une amélioration de l'environnement. Fruit d'un engagement collectif et efficace de l'ensemble des collaborateurs de la direction, ce label sera au rendez-vous de l'« Etat exemplaire ».

C'est dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement que l'Etat a pris l'engagement d'approfondir, dans les années qui viennent, ses efforts et son exemplarité en matière environnementale (Communication en Conseil des ministres du 26 septembre 2008). En leur qualité de service du Premier ministre, les Journaux officiels entendent naturellement prendre une part active à la mobilisation des services publics visant à ajuster les pratiques en cours aux meilleurs standards éco-responsables.

Sous l'impulsion de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), la future entité qui regroupera, le 1^{er} janvier 2010, les directions des Journaux officiels et de la Documentation française, prépare d'ores et déjà son engagement. La politique de développement responsable en cours d'élaboration prévoit d'allier aux mesures environnementales déjà engagées les dimensions économiques et sociales.

Comment obtenir le label Imprim'Vert® ?

L'adhésion au cahier des charges Imprim'Vert® est fondée sur trois critères :

- la bonne gestion des déchets dangereux en utilisant des filières réglementaires
- la sécurisation de stockage des liquides dangereux
- la garantie de non-utilisation de produits étiquetés toxiques

Le label prévoit une sensibilisation du personnel sur la priorité à accorder à ces actions, ainsi que celle du public sur la protection environnementale. Il est valable une année, au terme de laquelle une visite de vérification est organisée. Si l'entreprise répond toujours aux critères exigés, le label est reconduit.

Pourquoi faire le choix Imprim'Vert® ?

Le label confère aux Journaux officiels une dimension écologique auprès des partenaires et donneurs d'ordres qui l'exigent pour la réalisation de leurs travaux. Si la démarche a été, initialement, menée dans un souci de protection de l'environnement, elle connaît aujourd'hui des retombées commerciales évidentes. Imprim'Vert® est donc à la fois un gage de qualité des prestations, et témoigne de la volonté de renforcer les valeurs éco-citoyennes des Journaux officiels.

Les étapes de la candidature

La démarche a été initiée début 2008 par le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail), discutée en réunion technique puis validée par la direction.

- **Juillet 2008** : signature de la charte d'adhésion par le Préfet, Directeur des Journaux officiels.
- **19 Septembre 2008** : les Journaux officiels passent en commission d'attribution, qui leur décerne le label. .
- **Mai 2009** : les Journaux officiels engagent une demande de renouvellement Imprim'Vert®. Toutes les informations nécessaires à l'établissement du dossier (suivi des indicateurs, tonnages, nouveaux produits, nouvelles machines...) sont communiquées.
- **Juin 2009** : la commission attribue pour une année encore ce label de reconnaissance aux Journaux officiels.